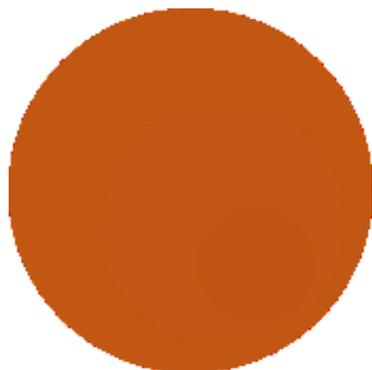




CENTRE SPATIAL GUYANAIS
SOUS-DIRECTION ETABLISSEMENT ET ADMINISTRATION



Règlement de mise en concurrence

APPEL D'OFFRES OUVERT (AOO)

**Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets
sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors
îles du salut)**

ORAAJ202404409

Avis de marché publié au supplément du
Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) :

N° : 2d5577d6-419f-4155-9c72-f63c5a230cfa

Date : 27/03/2025

SOMMAIRE

| | | |
|----------|--|----------|
| 1 | OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE | 3 |
| 2 | SPECIFICATIONS | 4 |
| 2.1 | SPECIFICATIONS TECHNIQUES | 4 |
| 2.1.1 | <i>Allotissement</i> | 4 |
| 2.1.2 | <i>Offre variante</i> | 5 |
| 2.1.3 | <i>Exigences minimales</i> | 5 |
| 2.2 | SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES | 5 |
| 2.3 | SPECIFICATIONS FINANCIERES | 6 |
| 2.4 | CADRE DE REPONSE | 6 |
| 3 | CONDITIONS DE CHOIX | 6 |
| 3.1 | CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE | 6 |
| 3.2 | CRITERES DE SELECTION | 7 |
| 4 | DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE | 7 |
| 4.1 | APPEL A CANDIDATURE PREALABLE | 7 |
| 4.2 | VISITE DE SITE | 8 |
| 4.3 | EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE | 8 |
| 4.4 | NEGOCIATION DE L'OFFRE | 9 |
| 4.5 | SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT | 9 |
| 4.6 | MISE AU POINT DU MARCHE | 9 |
| 4.7 | DECLARATION SANS SUITE | 9 |



Règlement de mise en concurrence

Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)

ORAAJ202404409

Ed. : 1

Date : Date

Page : 3/9

La présente mise en concurrence est constituée, par ordre décroissant de priorité, par les documents suivants :

- [DA1] : Le présent règlement de mise en concurrence et ses annexes :
 - Annexe 1 : Dispositions générales encadrant les consultations du CNES
 - Annexe 2 : Cadre de réponse
 - Annexe 3 : Fiche financière
 - Annexe 4 : Matrice de conformité
 - Annexe 5 : Reprise de personnel Lot 5 Nettoyage
- [DA2] : Le cahier des clauses techniques, lots 1 à 4 (réf. CSG-CTP-B12-9463-CNES)
 - Annexe 1 : Cartes
 - Annexe 2 : Liste des parcelles
- [DA3] : Le cahier des clauses techniques, lot 5 (réf. CSG-CTP-D24-9464-CNES)
- [DA4] : Le projet de contrat

1 OBJET DE LA MISE EN CONCURRENCE

La présente mise en concurrence porte sur les prestations de **nettoyage, d'entretien des espaces verts et de ramassage des déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)**, telles que définies dans les cahiers des clauses techniques [DA2 et DA3].

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)</p> <p align="center">ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 4/9</p> |
|---|---|---|

2 SPECIFICATIONS

2.1 SPECIFICATIONS TECHNIQUES

2.1.1 Allotissement

La présente mise en concurrence est allotie. L'offre du Candidat peut porter sur un ou plusieurs ou la totalité des lots juridiques suivants :

Lot juridique 1 : Prestations d'entretien des espaces verts et déchets - Patrimoine en ville

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Prestations 2025-2028, durée 3 ans, prix forfaitaire ferme

Tranche optionnelle 1 :

- Lot contractuel 2 : prestations pour 2028-2029, 1 an, prix forfaitaire révisable

Tranche optionnelle 2 :

- Lot contractuel 3 : prestations pour 2029-2030, 1 an, prix forfaitaire révisable

Lot à bons de commandes :

- Prestations supplémentaires non visées au CCT, montant maximal

Lot à bordereau de prix :

- Prestations concernant les parcelles listées dans le document DA1 annexe 3 « Fiche financière », (onglet lot 1), montant maximal

Lot juridique 2 : Prestations d'entretien des espaces verts et déchets – Lieux de vie

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Prestations 2025-2028, durée 3 ans, prix forfaitaire ferme

Tranche optionnelle 1 :

- Lot contractuel 2 : prestations pour 2028-2029, 1 an, prix forfaitaire révisable

Tranche optionnelle 2 :

- Lot contractuel 3 : prestations pour 2029-2030, 1 an, prix forfaitaire révisable

Lot à bons de commandes :

- Prestations supplémentaires non visées au CCT, montant maximal

Lot à bordereau de prix :

- Prestations concernant les parcelles listées dans le document DA1 annexe 3 « Fiche financière », (onglet lot 2), montant maximal

Lot juridique 3 : Prestations d'entretien des espaces verts et déchets – Patrimoine hors ville

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Prestations 2025-2028, durée 3 ans, prix forfaitaire ferme

Tranche optionnelle 1 :

- Lot contractuel 2 : prestations pour 2028-2029, 1 an, prix forfaitaire révisable

Tranche optionnelle 2 :

- Lot contractuel 3 : prestations pour 2029-2030, 1 an, prix forfaitaire révisable

Lot à bons de commandes :

- Prestations supplémentaires non visées au CCT, montant maximal

Lot à bordereau de prix :

- Prestations concernant les parcelles listées dans le document DA1 annexe 3 « Fiche financière », (onglet lot 3), montant maximal

Lot juridique 4 : Prestations d'entretien des espaces verts et déchets – Terrains de sport

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Prestations 2025-2028, durée 3 ans, prix forfaitaire ferme

Tranche optionnelle 1 :

- Lot contractuel 2 : prestations pour 2028-2029, 1 an, prix forfaitaire révisable

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)</p> <p align="center">ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 5/9</p> |
|---|---|---|

Tranche optionnelle 2 :

- Lot contractuel 3 : prestations pour 2029-2030, 1 an, prix forfaitaire révisable

Lot à bons de commandes :

- Prestations supplémentaires non visées au CCT, montant maximal

Lot juridique 5 : Prestations de nettoyage sur le patrimoine hors base

Tranche ferme :

- Lot contractuel 1 : Prestations 2025-2028, durée 3 ans, prix forfaitaire ferme

Tranche optionnelle 1 :

- Lot contractuel 2 : prestations pour 2028-2029, 1 an, prix forfaitaire révisable

Tranche optionnelle 2 :

- Lot contractuel 3 : prestations pour 2029-2030, 1 an, prix forfaitaire révisable

Lot à bons de commandes :

- Prestations supplémentaires non visées au CCT, montant maximal

Lot à bordereau de prix :

- Prestations concernant les parcelles listées dans le document DA1 annexe 3 « Fiche financière », (onglet lot 5), montant maximal

Dès lors qu'elle répond à un lot juridique, l'offre du Candidat doit porter sur l'ensemble des prestations définies pour ce lot juridique dans le cahier des clauses techniques [DA2 et DA3].

Les offres seront examinées lot par lot (indépendamment). Ainsi, si un candidat souhaite répondre à plusieurs lots, il doit fournir une offre par lot – étant précisé qu'une offre est complète seulement si elle comprend tous les documents demandés (cf. cadre de réponse).



Le Candidat n'est pas autorisé à présenter des offres dont le montant varie selon le nombre de lots juridiques susceptibles d'être obtenus.

2.1.2 Offre variante

Le Candidat **n'est pas autorisé à présenter une offre variante.**

2.1.3 Exigences minimales

Dans le cadre de la présente mise en concurrence, **aucune exigence minimale n'est spécifiée.**

2.2 SPECIFICATIONS CONTRACTUELLES

Au titre de cette consultation, le CNES **se réserve le droit de retenir plusieurs offres.**

Les prestations feront l'objet **d'un Accord-cadre monolithaire, d'une durée maximale de 5 années** décomposées en :

- 3 années fermes (début estimé de la prestation : mi 2025)
- 1 année optionnelle
- 1 année optionnelle

Le projet de contrat est présenté en [DA3].

| | | |
|---|--|---|
|  | <p>Règlement de mise en concurrence</p> <p>Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)</p> <p>ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 6/9</p> |
|---|--|---|

 **Ce projet de contrat constitue une spécification à part entière et doit être explicitement accepté par le Candidat dans son offre, sachant que dans le cadre de la présente mise en concurrence, le Candidat est autorisé à proposer des amendements au projet de contrat, dûment justifiés dans son offre. A défaut, les amendements ne seront pas examinés par le CNES. Le CNES se réserve le droit d'accepter ou non les amendements proposés par le Candidat.**

Les offres techniques et financières sont acceptées en français ou en anglais.

2.3 SPECIFICATIONS FINANCIERES

Affichage du prix : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, et à ce stade de la procédure, le montant des crédits alloué à cette affaire n'est pas affiché par le CNES. S'il devait ultérieurement être communiqué, l'ensemble des Candidats en sera informé par le CNES, par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Cofinancement : Dans le cadre de la présente mise en concurrence, aucune exigence particulière n'est spécifiée.

2.4 CADRE DE REPONSE

 **L'offre du Candidat doit obligatoirement être établie conformément au « Cadre de réponse » présenté en annexe 2.**

L'ensemble de la communication entre le CNES et le Candidat, et notamment le dépôt de l'offre, sera uniquement opéré en utilisant la plateforme de dématérialisation des achats du CNES, accessible par le lien : <https://marches.cnes.fr>

 **Dans le seul cas où cette plateforme ne serait pas accessible,** le Candidat est autorisé à contacter :

CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES
Service Achats – Recettes externes CG/SDA/AJ
Adresse : CSG BP 726 - 97387 Kourou Cedex

A l'attention de Alexandra PASQUET
[\[alexandra.pasquet@cnes.fr\]](mailto:alexandra.pasquet@cnes.fr)

 **Le candidat qui utiliserait ce moyen de communication devra obligatoirement accompagner sa demande de la preuve de l'indisponibilité de la plateforme mise à sa disposition. A défaut, le CNES se réserve le droit de ne pas répondre à sa sollicitation.**

3 CONDITIONS DE CHOIX

3.1 CONDITIONS DE CONFORMITE DE L'OFFRE

Les non conformités pouvant faire l'objet d'un rejet de l'offre par le CNES, sont les suivantes :

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)</p> <p align="center">ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 7/9</p> |
|---|---|---|

- Offre inappropriée : offre sans rapport avec le contrat parce qu'elle n'est manifestement pas en mesure, sans modification substantielle, de répondre au besoin et aux exigences du CNES formulés dans les documents de la mise en concurrence, qui équivaut à une absence d'offre,

Après négociation, le cas échéant :

- Offre irrégulière : offre qui ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la mise en concurrence notamment parce qu'elle est incomplète, ou qui méconnaît la législation applicable notamment en matière sociale et environnementale.
- Offre inacceptable : offre dont le prix excède les crédits budgétaires alloués au contrat.

3.2 CRITERES DE SELECTION

Le dépouillement des offres donnera lieu à une notation basée sur un ensemble de critères techniques, administratifs et financiers.

Les offres seront évaluées pour la recherche de l'offre économiquement la plus avantageuse à partir des critères pondérés suivants :

| Réf. | Libellé | Pondération en % | Éléments d'appréciation* |
|------|---|------------------|---|
| A | Prix du forfait | 15 | Montant global et forfaitaire |
| B | DQE (détail quantitatif estimatif) | 15 | Commande théorique annuelle, représentative du besoin CNES, basée sur les prix du BPU |
| C | Valeur technique | 30 | Compréhension du besoin et des exigences Qualité de la réponse associée Cohérence des observations apportées dans la matrice de conformité et/ou la fiche de coût Qualité des moyens humains et techniques Qualité de la méthodologie proposée |
| D | Planning et suivi | 30 | Pertinence du nombre de passages préconisés Pertinence de la méthode de suivi des travaux mise en œuvre et des livrables associés |
| | Environnement | 10 | Actions proposées pour limiter les impacts environnementaux de la prestation Qualité des réponses et observations apportées au volet environnement de la matrice de conformité |

* Liste non exhaustive

4 DEROULEMENT DE LA MISE EN CONCURRENCE

Les étapes de la présente mise en concurrence sont les suivantes :

4.1 APPEL A CANDIDATURE PREALABLE

La présente mise en concurrence **ne fait pas l'objet d'un appel à candidatures préalable à la remise des offres.**

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Règlement de mise en concurrence Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut) ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1 Date : Date Page : 8/9</p> |
|---|---|---|

4.2 VISITE DE SITE

La présente mise en concurrence **fait l'objet d'une visite de site, selon les modalités précisées ci-après.**

Une visite de site est prévue pour le Candidat qui en fera la demande. La date retenue est le :

Vendredi 11 avril 2025.
Heure de RDV : 8h30
Lieu : accueil badge CSG

Néanmoins, le CNES se réserve le droit de modifier cette date.

Pour des raisons logistiques, le Candidat devra impérativement communiquer son inscription au CNES, au plus tard **trois (3) jours ouvrés** avant la date prévue, en envoyant un message sur la plateforme ou en contactant **M. Pierre LEROY : +594 (0)6 94 26 03 10 / pierre.leroy@cnes.fr**



Pour les entreprises pour lesquelles le ou les visiteurs ne disposent pas déjà de badge d'accès au CSG, merci de fournir les informations suivantes :

- **Nom + prénom**
- **Date et lieu de naissance**
- **Nationalité**

Le candidat sera en retour informé des modalités organisationnelles.

Les frais de voyage, de transport sur place et d'hébergement seront à la charge du Candidat et ne seront pas remboursés.

Le Candidat qui n'aura pas effectué la visite proposée, ne pourra en aucun cas se prévaloir de la méconnaissance du site pour émettre des réserves ou justifier les carences sur certains aspects de son offre.

4.3 EVENTUELLES QUESTIONS DU CANDIDAT ET REMISE DE L'OFFRE

Le Candidat doit remettre son offre, selon les modalités précisées au chapitre 2.4 du présent règlement, et au plus tard le : vendredi 09 mai à 17h00 (heure de Guyane)



Toute offre remise après ce délai ne sera pas considérée.

Les éventuelles questions du Candidat devront être transmises via le profil acheteur du CNES, au moins **cinq (5) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Le CNES informera tous les Candidats de la réponse aux questions par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Toute demande de prorogation du délai de remise de l'offre par le Candidat devra être transmise via le profil acheteur du CNES, dûment motivée et ce, au moins **dix (10) jours ouvrés** avant la date limite de réception des offres. Si le CNES estime que cette demande est recevable, il en informera tous les Candidats par l'intermédiaire de son profil acheteur.

Si la procédure n'a pas fait l'objet d'un appel à candidature préalable, le Candidat complètera son offre des éléments nécessaires à l'examen de sa candidature par le CNES. L'ensemble des documents soumis par le Candidat en réponse à la présente mise en concurrence, sera conservé et archivé par le CNES et considéré comme confidentiel.

| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Règlement de mise en concurrence</p> <p align="center">Prestations de nettoyage, espaces verts et déchets sur le patrimoine hors base du CNES au CSG (hors îles du salut)</p> <p align="center">ORAAJ202404409</p> | <p>Ed. : 1</p> <p>Date : Date</p> <p>Page : 9/9</p> |
|---|---|---|

4.4 NEGOCIATION DE L'OFFRE

La présente mise en concurrence **ne donnera lieu à aucune négociation. Les demandes de précisions que pourra formuler le CNES auront pour seul but d'éclairer le dossier sans que les éléments de l'offre puissent en être modifiés.**

4.5 SUITE DONNEE A LA MISE EN CONCURRENCE - NOTIFICATION DU RESULTAT

A l'issue de la présente mise en concurrence, le CNES notifiera son choix au Candidat (choix ou rejet de l'offre).

Si toutes les offres reçues sont non conformes, le CNES déclarera la mise en concurrence infructueuse et avisera le Candidat de sa décision.

4.6 MISE AU POINT DU MARCHE

Après la décision d'attribution du contrat, une phase de mise au point du contrat pourra éventuellement être prévue par le CNES.



Cette mise au point ne peut avoir pour effet de modifier des caractéristiques substantielles de l'offre ou du contrat, dont la variation est susceptible de fausser la concurrence ou d'avoir un effet discriminatoire.



En particulier, à ce stade de la mise en concurrence, le projet de contrat est réputé être explicitement accepté par le Candidat ou à défaut et si le présent règlement l'y autorisait, avoir fait l'objet d'amendements dûment justifiés par le Candidat et acceptés par le CNES.

4.7 DECLARATION SANS SUITE

Si le CNES décide de ne pas donner suite à la présente mise en concurrence, il en avisera le Candidat dans les plus brefs délais conformément à la réglementation. La déclaration sans suite ne donnera lieu à aucune indemnité.